

Demande de dérogation dans la gestion des populations de goélands au Touquet



Sommaire

Description détaillée	4
Objectifs	4
Méthodes	6
Modalités de compte-rendu des opérations	13
Rappel de la biologie des goélands et les nuisances qu'ils provoquent	14
Espèces de goélands et leur statut	14
Biologie des Goélands	16
Nuisances provoquées par les goélands	20
Etude des populations de goélands dans le centre ville du Touquet	30
Objectifs	30
Etude des Ressources alimentaires des goélands	31
Etude des lieux de nidification par observation	39
Etude de Localisation des dortoirs	45
Discussion	46
Justification de la demande	51
Justification des objectifs	51
Justification de la méthode	57

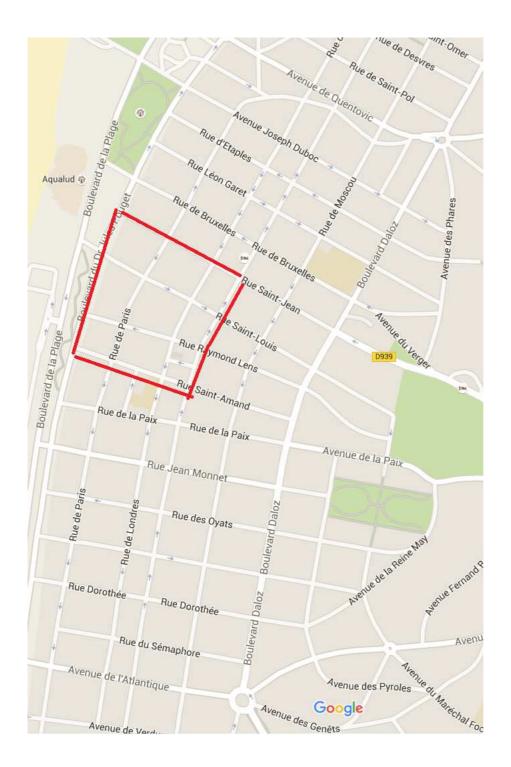
Description détaillée

La demande de la Ville du Touquet est d'obtenir l'autorisation administrative d'une durée de 5 ans de pouvoir réaliser ou de faire réaliser la stérilisation des œufs de goélands argentés et la suppression de leurs nids sur les toits dans le centre-ville.

Objectifs

L'objectif de la demande est de supprimer la zone de reproduction des goélands du centre-ville. A cette fin, il s'agit :

- ⇒ De limiter la reproduction des goélands dans le centre-ville du Touquet, car durant cette période la présence des goélands est massive et les nuisances particulièrement importantes pour les habitants de ces quartiers.
- ⇒ Et de préserver la population qui vit dans la ville en dehors de cette période de reproduction, car ces animaux n'entrainent que peu de nuisances et présentent des intérêts multiples. Ils font partie de la biodiversité présente dans la ville et d'autre part sont appréciés des habitants lorsqu'ils ne génèrent pas trop de nuisances.



La zone de reproduction des goélands au Touquet est limitée au quartier très commerçant situé en bord de mer. Ce quartier est délimité par le boulevard du docteur Jules Rouget, de la rue saint Jean, de la rue de Moscou et de la rue Saint-Amand.

Méthodes

La ville du Touquet souhaite mettre en place une politique de gestion des populations de goélands dans la ville pour rendre le centre-ville plus hostile à la reproduction des goélands

Cette politique vise à répondre aux 2 objectifs cités précédemment, c'est-à-dire :

- ⇒ Limiter la reproduction dans le centre-ville et les quartiers est de la Ville
- ⇒ Préserver leur présence en dehors de cette période

Afin de limiter la reproduction dans le centre-ville de la Ville, nous proposons de :

- ➡ Mettre en place des systèmes empêchant les goélands de nidifier dans les lieux qu'ils utilisaient les années précédentes
- ⇒ Pour les bâtiments pour lesquels il n'y a pas eu encore de nidification, mettre en place sur les toits des bâtiments publics et proposer aux propriétaires de maisons et des immeubles de les accompagner dans la mise en place des systèmes empêchant les goélands de nidifier à l'avenir lorsque les nids qu'ils occupaient précédemment ne seront plus accessibles.
- ⇒ Stériliser les œufs pondus
- ⇒ Accentuer la suppression des sources de nourriture qui sont situées soit dans la ville, soit en périphérie

Afin de préserver la présence des goélands en dehors de cette période, il s'agit durant cette période de non reproduction de ne modifier :

- ⇒ ni les sources de nourriture,
- ⇒ ni les lieux de perchoir.

Dans le cadre de cette politique, la demande de dérogation porte sur la limitation de la reproduction en centre-ville

Méthodes de limitation de la reproduction en centre-ville

Espèces, nombre, sexe, âge ou stade de développement

Les interventions porteront uniquement sur les goélands argentés (Larus argentus) présents dans le centre-ville du Touquet. Ne seront pas concernés les goélands

bruns (Larus fuscus), les goélands marins (Larus marinus) et les goélands cendrés (Larus canus).

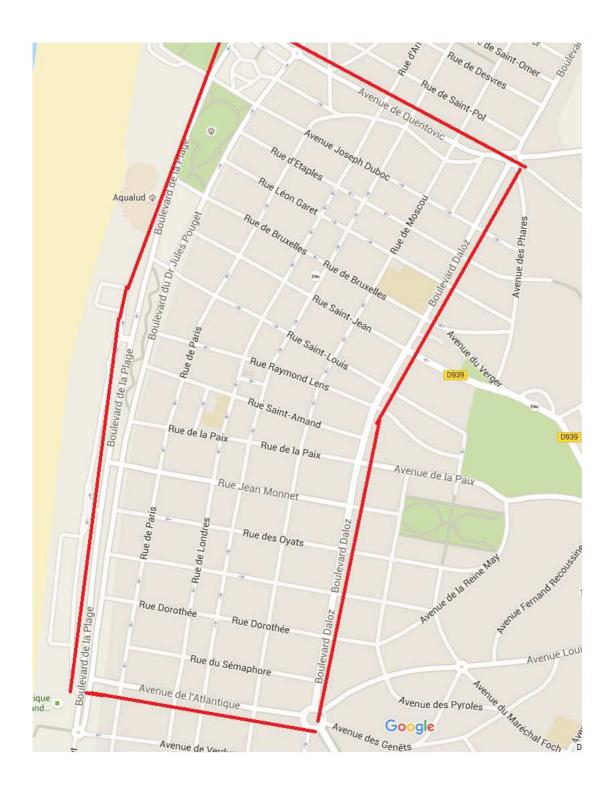
Afin d'effectuer ce travail en distinguant les espèces de goélands et de se protéger spécifiquement des agressions éventuelles des goélands et conformément à l'arrêté du 19 décembre 2014 fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations à l'interdiction de destruction d'œufs de goélands peuvent être accordées en milieu urbain par les préfets, « les personnes réalisant les opérations de destruction des œufs doivent justifier qu'elles ont suivi une formation adaptée pour identifier les espèces de goélands et approcher les nids en toute sécurité, dispensée par une ou plusieurs personnes dont la compétence pour identifier les différentes espèces de goélands et pour approcher ces oiseaux en toute sécurité a été vérifiée par le service chargé de l'instruction de la demande de dérogation à l'interdiction de destruction des œufs. » La ville du Touquet s'engage à conventionner un spécialiste pour effectuer cette formation.

Zone concernée

Par la suppression de la reproduction

La zone concernée est plus large que celle où se produit la nidification des goélands. Elle est encadrée par l'avenue Quentovic, le boulevard Daloz, l'avenue de l'Atlantique et .le boulevard de la Plage.

Il s'agit d'une très petite partie de la Ville du Touquet.



Techniques utilisées

Description des techniques

Afin d'empêcher la reproduction dans le centre-ville, en fonction des nécessités, trois techniques seront utilisées de façon complémentaire :

- ⇒ La suppression des lieux réels et potentiels de nidification,
- ⇒ La stérilisation des œufs.
- ⇒ La suppression des ressources alimentaires de proximité

Suppression des lieux de nidification

Principe

Le principe repose sur l'installation de dispositifs permettant d'empêcher les goélands de nidifier sur les toits. Ces dispositifs sont de nature variée en fonction des toits. Il peut s'agir de pics, de fils tendus, de filets.

Sur les toits plats, il s'agit de mettre en place soit des filets, soit des fils tendus qui empêchent les goélands de se poser. Ces systèmes seront fixés sur les balustrades des terrasses des immeubles.

Sur les maisons, lorsque les goélands s'installent sur les espaces plats autour des cheminées, des installations appelées communément des tapis de fakir, c'est-à-dire un ensemble de pics.

Ces installations pourront s'effectuer sur l'ensemble de la zone décrite que les toits soient déjà occupés par les nids ou qu'ils ne le soient pas.

L'installation de ces systèmes s'effectuera en dehors de la période de reproduction.

Les systèmes existants sont nombreux et feront l'objet de procédure d'appel d'offres.

Analyse

C'est une technique qui donne des résultats durables sur les immeubles traités dans la mesure où le travail a été bien réalisé, puisqu'elle supprime les nids existants. Elle sera utilisée de façon préférentielle. Cependant, l'installation est longue et couteuse. La ville d'une part, et surtout les propriétaires d'immeubles d'autre part, ne pourront –et pour les propriétaires ne voudront certainement pas – tout faire la même année. Ce sera donc réalisé dans le cadre d'un plan pluriannuel.

La technique de suppression des lieux de nidification présente l'avantage d'avoir des effets immédiats sur les nids préexistants et donc les nuisances inhérentes à ces nids. Comme les nids ne peuvent pas être reconstitués, les nuisances inhérentes à ces nids disparaissent et ceci est particulièrement vrai pour le bruit et les déjections.

Stérilisation des œufs

Principe

Il s'agit d'enrober chaque œuf d'une solution visant à tuer l'embryon sans casser l'œuf. Les substances utilisées visent soit à rendre étanche l'œuf à l'air et ainsi bloquer la respiration de l'embryon, soit à utiliser une substance toxique (le formol) pour tuer l'embryon. L'usage de ce second type de substance nous semble discutable en raison des dangers liés à cette substance. Afin d'être efficace, il faut effectuer 2 traitements successifs durant la saison de reproduction.

Cette technique présente l'inconvénient d'être effectuée chaque année.

Cette technique nécessite que le technicien, deux fois par an, monte sur les toits où se trouvent les nids ce qui est relativement aisé pour les toits plats, mais plus délicat pour les toits en pente. Une technique utilisant les drônes vient d'être mises au point et devrait faciliter l'utilisation de ce principe

Cette technique est maintenant encadrée par l'arrêté du 19 décembre 2014 fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations à l'interdiction de destruction d'œufs de goélands peuvent être accordées en milieu urbain par les préfets. Bien entendu, la technique sera utilisée conformément aux dispositions de cet arrêté.

Analyse

Cette technique ne conduit pas à une suppression des nids. Les goélands s'installent en début de période de reproduction, mais à un accroissement de la mortalité des fœtus.

Comme la technique précédente, elle permet :

- ⇒ de supprimer les naissances
- ⇒ de limiter les nuisances sonores liées aux interactions sonores entre les parents et les jeunes et c'est particulièrement important car ce sont ces interactions qui s'effectuent le matin de très bonne heure et ont les

conséquences les plus graves sur la santé humaine. Elle n'intervient pas sur les nuisances sonores liées à l'installation initiale.

Par contre, la différence de la technique précédente, elle est exclusivement limitée au lieu traité et n'a pas d'action générale.

Amélioration de la suppression des sources de nourriture

Principe

Il s'agit de supprimer les ressources alimentaires présentes à proximité des lieux de nidification, c'est-à-dire principalement les déchets alimentaires qui ne sont pas placés dans des bacs poubelles fermées (poubelles ouvertes ou sacs plastiques). A cette fin, différentes dispositions vont être prises par la collectivité :

- ⇒ une réévaluation du nombre de bacs poubelles nécessaires va être réalisée durant le printemps-été 2016 et dès l'été 2016, les bacs poubelles nécessaires vont être ajoutés.
- ⇒ Une information sera effectuée dans l'ensemble du secteur auprès des habitants et des commerçants pour expliquer la nécessité de ne pas mettre les déchets ménagers en dehors de ces bacs poubelles et de la nécessité de les refermer.
- ⇒ un renforcement de la vigilance va être réalisé sur ce secteur et si les contrevenants ne modifient pas leur comportement, des contraventions pourront être dressées à leur encontre.
- ⇒ En bord de mer, depuis 2 mois, tous les déchets des restaurants situés sur la plage ou en bord de mer sont placés dans des bacs poubelles.

Analyse

Les ressources alimentaires de proximité ne couvrent qu'une petite partie des besoins alimentaires des goélands. Cependant ils sont essentiels durant la période de reproduction, plus particulièrement avant la ponte pour la constitution des réserves nutritives des œufs et surtout pendant la période de croissance des jeunes. En effet, durant ces périodes, les besoins nutritionnels des goélands sont profondément augmentés et pendant une partie de la période de croissance des jeunes, les déplacements des parents sont plus limités afin de s'occuper (couvaison des jeunes, protection) des jeunes. Aussi ces sources alimentaires sont souvent un complément alimentaire indispensable pour permettre la reproduction des

goélands. Aussi leur suppression est souvent de nature entrainer des échecs de la reproduction (diminution de la ponte et mortalité des jeunes).

Intérêt de ces techniques en terme de maitrise des populations

Nous venons d'indiquer l'influence de ces techniques sur la limitation des nuisances. Il y a lieu de s'interroger plus globalement sur la conséquence sur matière d'effectif global des populations et de déplacements possibles des couples de goélands d'un lieu de reproduction à un autre.

La technique de suppression des lieux de nidification empêche la nidification dans les lieux traités, mais n'a strictement aucune influence sur la possibilité des goélands à s'installer dans un autre lieu. On peut craindre que l'utilisation de cette technique conduise à un simple déplacement des lieux de reproduction. Le couple de goélands ne pouvant plus s'installer là où habituellement, ils nidifient, ils recherchent alors un nouveau lieu de nidification sur un autre toit.

La technique de suppression des œufs entraine une mortalité des fœtus. Elle conduit à un éloignement plus tardif. Les échecs de reproduction sont alors, comme nous l'avons indiqué précédemment, à l'origine du départ du couple de goélands. Cependant, on peut craindre

- ⇒ que ces goélands après un échec de reproduction cherchent un autre partenaire et un autre lieu de reproduction : on ne fait que déplacer le problème
- ⇒ que les lieux ainsi laissés vides soient réoccupés par de nouveaux couples

En conséquence, ces 2 techniques peuvent conduire à une dispersion des lieux de nidification à la condition que les goélands trouvent dans les nouveaux lieux l'ensemble des ressources dont ils ont besoin.

Toutes les villes ayant utilisé ces techniques, n'ont pas vu l'effectif de la population de goélands diminuer très faiblement. Deux raisons semblent expliquer cette faible diminution :

 ⇒ D'une part, les goélands vont chercher à constituer un nid à un autre endroit et le plus souvent y réussissent à la condition que les goélands trouvent dans les nouveaux lieux l'ensemble des ressources dont ils ont besoin

⇒ D'autre part, il existe habituellement, une forte mortalité des jeunes goélands liés à d'autres facteurs de l'environnement. Le fait de supprimer certains nids conduit à ce que pour les goélands qui se reproduisent, il y a une plus faible mortalité de leurs jeunes et la population s'équilibre.

A elles seules, ces deux techniques de suppression des nids et de suppression des œufs employées sur les immeubles ou maisons sur lesquels préexistent déjà des nids donnent des résultats extrêmement insuffisants.

Ceci explique que nous souhaitons conjointement, en nous basant sur les techniques de lutte intégrée, intervenir dans le même temps, sur les lieux de nidification potentielle et sur les sources de nourriture.

Modalités de compte-rendu des opérations

Compte-rendu annuel des opérations menées

Chaque année, sera rédigé un compte-rendu des travaux réalisés conduisant à la suppression des lieux de nidification et des opérations de stérilisation des œufs dans les 3 mois qui suivent la fin des opérations de stérilisation des œufs

Evaluation des populations de goélands en année N+2 et N+4

Une étude sera effectuée tous les 2 ans, pour faire un bilan des populations de goélands tant dans le centre-ville que sur le port.

Rappel de la biologie des goélands et les nuisances qu'ils provoquent

Espèces de goélands et leur statut

Les goélands vivant à Dunkerque sont des goélands argentés (Larus argentus) et des goélands bruns (Larus fuscus).

Ces 2 espèces sont strictement identiques d'un point de vue protection des espèces dans le cadre de :

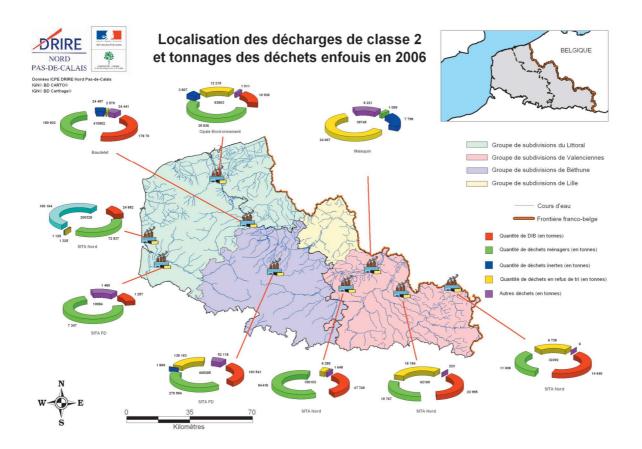
- ⇒ la Directive 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Ils sont tous les deux inscrits à la partie B de l'Annexe II
- ⇒ l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection – Ils sont tous les deux, des espèces protégées
- ⇒ l'évaluation de l'Union Internationale de la Conservation de la Nature (UICN) –Liste rouge des espèces menacées en France – Ils ne présentent qu'une « préoccupation mineure »

Les deux espèces sont bien adaptées à leur environnement, même si le Goéland brun est en moindre effectif. En effet, il n'y a pas de régression de l'effectif de cette population. Une étude anglaise montre une augmentation de 40% des effectifs des goélands brun durant les (20 ou 30) dernières années.

Les goélands bruns et les goélands argentés nidifient dans des lieux identiques, mais les goélands bruns nidifient préférentiellement près du port et comme nous l'avons indiqué, sont capables d'aller chercher de la nourriture plus loin en mer.

Il semble que la différence d'effectifs entre les deux espèces est liée au fait que les goélands argentés sont plus facilement rentrés dans les terres et ont mieux su profiter des décharges que les goélands bruns. Depuis que les décharges sont fermées, l'équilibre est en train de se rétablir naturellement. Il semble que dans la région Nord Pas de Calais, la situation est différente puisque selon l'étude du Groupement Ornithologique et Naturaliste du Nord Pas de Calais, les goélands bruns seraient en nombre très inférieur (2400) à celui des goélands argentés (80000). Cela est certainement à rapprocher du fait qu'il existe dans cette région

encore de nombreuses décharges. Les goélands argentés, ayant plus de ressources alimentaires sont des compétiteurs redoutables pour les lieux de reproduction.



Biologie des Goélands

Ce sont des animaux de grande taille, bien que particulièrement légers. Ils mesurent généralement 60 cm, pèsent un kilo et ont une envergure d'1,4 mètre. Ce sont des animaux ayant une longue durée de vie. La majorité d'entre eux vivent 20 ans et certains peuvent vivre jusqu'à 32 ans. Cette longue durée de vie donne une grande inertie aux variations d'effectifs d'une population de goélands.

Ces animaux, qui ont failli disparaitre à la fin du XIXème, ont un mode de vie qui a profondément évolué durant le siècle dernier. D'un animal totalement sauvage vivant de façon largement indépendante de l'homme, il est devenu, pour une partie d'entre eux, commensal vivant donc à proximité de l'homme en profitant des opportunités données par la présence de l'être humain tant en terme alimentaire qu'en terme de nidification. Les études menées dans les populations de goélands en Bretagne montre que les goélands vivant en ville ont un efficacité de reproduction largement supérieure aux goélands vivant en dehors des villes.

Animal grégaire

Ce sont des animaux extrêmement grégaires à tout moment de leur vie. Chaque fois qu'ils le peuvent, ils vivent en groupe. Les rassemblements s'observent aussi bien pour les lieux de reproduction, pour la prise alimentaire (en particulier si en un lieu, elle est abondante), que pour les dortoirs la nuit. Cependant deux remarques sont à réaliser à ce sujet :

- ⇒ Ce ne sont pas des colonies fermées, et ne sont pas de véritables groupes sociaux dans la mesure où il y a rarement d'action menée conjointement. Ce sont, de plus des groupes ouverts aux autres goélands éventuellement ou à des animaux d'autres espèces (autres espèces de goélands, autres espèces de mouette...).
- ⇒ Ils peuvent éventuellement vivre seul ou en couple isolé. Lorsque les ressources alimentaires sont peu abondantes, il est fréquent de voir un goéland isolé ou un petit groupe de 2 ou 3 goélands par exemple.

Déplacement

Ce sont aussi des animaux capables de voler quotidiennement sur de grandes distances ce qui leur permet d'avoir un « territoire » très étendu avec des sources alimentaires qui peuvent être très distantes (fréquemment 25 km, chez les goélands argentés) des dortoirs en dehors des périodes de reproduction.

Cependant, en période de reproduction, en raison des quantités de nourriture que ces animaux doivent quotidiennement trouver et ramener au nid, ils doivent avoir des sources de nourriture plus proches de la zone de reproduction.

Reproduction

Les lieux de nidification des colonies de goélands qui étaient naturellement dans des lieux isolés assez éloignés de l'homme (falaises, ilots mais aussi talus côtiers, dunes de sable et plages de galets...) ont progressivement évolué pour s'installer plus loin des rives, en ville sur les toits plats n'ayant aucune couverture. La première colonie s'est installée à Rennes en 1987 et depuis on retrouve des nids de goélands sur les toits plats des immeubles de nombreuses ville de France, principalement les villes côtières.

Les goélands peuvent aussi nidifier sur les toits de façon plus isolée (à proximité des cheminées, sur les toits en pente...) et pas très loin des autres nids de goélands.

Les nids sont réalisés sous forme de cuvette peu profonde, et constitués de brins d'herbe ou d'algues, brindilles et débris de plantes. En ville, lorsque les nids sont sur les toits, ils sont le plus fréquemment à l'abri d'un excès de vent (derrière les balustrades sur les toits plats, derrière les cheminées sur les toits en pente) et si possible dissimulés de la vue de l'homme. Les goélands utilisent aussi des morceaux de plastiques, des cordes et divers objets pour réaliser leur nid.

La maturité sexuelle des femelles a lieu vers l'âge de 3 à 4 ans.

Les couples de goélands se constituent généralement pour la vie même s'ils vivent seuls de la fin de la période de reproduction au début de celle de l'année suivante où ils se retrouvent. Ils gardent généralement leur nid toute leur vie et cela éventuellement pendant 20 ans. Cependant, si la reproduction devient inefficace (pas de naissance), ils sont susceptibles de se séparer définitivement et de chercher un autre endroit pour constituer un nid.

Pour les jeunes couples, lorsque l'espace manque dans un lieu de nidification pour qu'ils puissent s'y installer, ceux-ci vont s'installer ailleurs dans une zone riche en source alimentaire et vont chercher à installer dans cette zone, une nouvelle colonie ayant son propre lieu de reproduction.

La période de reproduction débute entre fin avril à début juin. Pour chaque couple, il y a une seule couvée par an sauf en cas de perte des œufs. Par couvée, il y a 2

à 3 œufs. Ils sont surveillés en permanence par les parents pour éviter qu'ils soient volés par d'autres goélands ou emportés par la tempête. Les œufs éclosent au bout de 28 à 30 jours et les jeunes goélands quittent rapidement le nid pour vivre à proximité. Les parents apportent nourriture et surveillance contre les autres goélands qui les tueraient volontiers. Cependant, la mortalité chez les jeunes goélands est forte. L'envol aura lieu au bout de 6 semaines. Les goélands ne restent dans leur lieu de nidification que pendant cette période de reproduction et la quittent entre juillet et août.

Alimentation

A l'état sauvage, le goéland est carnivore et a une alimentation très variée. Il est tout d'abord un grand amateur de poissons qu'il est capable de pêcher en mer. A ce titre, le goéland brun a la possibilité d'aller chercher la nourriture plus loin en mer en effectuant des trajets de plus de 80 km. Cela étant, il est devenu commensal vivant de sources alimentaires extrêmement variées principalement d'origine animale (mais pas exclusivement). Ainsi il va profiter des déchets de pêche laissés par l'homme soit en mer soit au port, mais aussi de petits mammifères terrestres tels que la souris sylvestre ou des œufs d'oiseaux d'autres espèces (mouettes, sternes...) ou de la même espèce (jeune goéland). Il est capable de consommer des amphibiens, des vers de terre, des insectes, des crustacés, des étoiles de mer et des mollusques. Il a un impact fort sur la faune. Il peut aussi être détritivore et consommer les restes alimentaires d'origine animale dans les poubelles. Il peut, enfin être charognard.

Sa consommation ne se limite pas aux produits d'origine animale. Il est capable de consommer des graines (tournesol) ou des aliments à base de farine (pain, crêpe). Il est à noter une grande agilité dans la prise alimentaire tant dans la pêche que dans la capacité à attraper des aliments en vol.

En devenant commensal, son alimentation est devenue plus omnivore en consommant en plus ou en substitution des sources alimentaires précédentes, des plantes ou des déchets alimentaires. Les décharges furent un élément extrêmement favorable au développement de cette espèce : des centaines, voire des milliers de goélands se réunissent en ces lieux pour se nourrir. Les goélands sont aussi capables de profiter des restes de l'alimentation humaine apportés

volontairement par des particuliers ou volés à leur insu, des restes de restauration, des déchets agricoles.

La consommation d'aliment varie grandement avec l'âge. Chez l'adulte, la consommation moyenne est de 80 à 90 g/jour pour un goéland d'un kg. Chez le jeune dans les jours qui précède sa sortie du nid, la consommation peut atteindre 200 à 220 g. Aussi, les ressources alimentaires représentent certainement le principal facteur limitant de la reproduction et donc de l'effectif de la population. En effet, un couple de goélands qui a deux jeunes au nid doit trouver chaque jour 600 g de nourriture soit 300 g par adulte (pour un animal d'un kilo) soit l'équivalent de 30% du poids de son corps. On comprend aisément la problématique des ressources alimentaires pendant la période de reproduction. Pour assumer une telle charge (recherche de la nourriture et transport de celleci jusqu'au nid en plusieurs déplacements), il est difficile pour un couple de goélands d'aller chercher à grande distance l'ensemble des ressources alimentaires pendant la période de croissance des jeunes. Le fait d'avoir à proximité des lieux de nidification, au moins une partie des ressources alimentaires est de nature à favoriser un meilleur apport nutritionnel aux jeunes et favoriser ainsi l'efficacité de la reproduction. Durant cette période, une colonie comprend plusieurs centaines de goélands, les ressources alimentaires doivent être abondantes.

La diminution des sources alimentaires conduit à une diminution de l'alimentation des jeunes et à une diminution de toutes les étapes de la reproduction (diminution du nombre d'œufs pondus, du taux d'éclosion, de la survie des poussins), mais ne conduit pas ou peu à une diminution de l'espérance de vie des adultes.

Dortoir

Enfin, en dehors des périodes de reproduction (à partir d'octobre-novembre), les goélands se regroupent vers 17 h pour passer la nuit sur des lacs naturels ou artificiels. Ils peuvent aussi se regrouper sur les pontons, les plages voire dans les champs. Ces dortoirs peuvent héberger plusieurs milliers d'individus appartenant à des espèces différentes de Laridés (mouettes et goélands). Ces dortoirs peuvent être situés jusqu'à une vingtaine de kilomètres des lieux d'alimentation.

Nuisances provoquées par les goélands

Les nuisances sont particulièrement nombreuses en période de reproduction en raison de l'effectif élevé de goélands. Il s'agit plus particulièrement :

- ⇒ Du bruit
- ⇒ Des menaces voire des agressions contre les personnes
- ⇒ Des fientes
- ⇒ Des dégâts sur les bâtiments, en particulier des cheminées
- ⇒ Les difficultés en matière de réalisation de travaux
- ⇒ L'attitude hostile d'une partie de la population à la préservation des goélands

Il y a lieu de ne pas négliger ces nuisances et leurs impacts sur la vie des personnes. En particulier, pour certaines d'entre elles, il est important de prendre en compte les traumatismes qu'elles sont susceptibles d'entrainer.

Bruit

Description des cris de goélands

Les cris font partie de la communication des goélands. Il s'agit de cris stridents. Ces cris sont émis dans différentes situations et sont largement plus fréquents en période de reproduction. Durant cette période, les cris sont plus particulièrement émis :

- ⇒ Au moment de l'installation des nids. Le couple lorsqu'il commence son installation, émet fréquemment des cris pour éviter que d'autres goélands cherchent à occuper le même emplacement. Ces cris ont lieu préférentiellement durant la journée.
- ⇒ Pour protéger les jeunes contre d'autres goélands
- ⇒ Lorsque les jeunes goélands grandissent. Les cris alors commencent très tôt le matin fréquemment vers 4 à 5 heures

Afin de montrer la réalité de ces faits, une étude sonomètrique destinée à mesurer l'intensité des bruit dans les appartements a été réalisée le 23 et le 24 mai derniers. Les résultats sont présentés en page 52

Conséquences sur la santé

En raison de leur intensité, les cris sont très bien perçus à l'intérieur des appartements même lorsque les fenêtres sont fermées.

Ceci constitue une véritable problématique en terme de santé publique puisque principalement, les cris provoqués par l'interaction des parents avec leurs jeunes, sont, comme nous l'avons indiqué précédemment, émis à des heures très matinales à des heures où les personnes habituellement dorment. Aussi ces cris peuvent être à l'origine soit d'un sommeil perturbé, soit d'un manque de sommeil chez les personnes les subissant. Le manque de sommeil inhérent à ces cris peut aussi avoir des conséquences importantes pour la santé comme l'indique tous les grands organismes de santé publique. A titre d'exemple

- ⇒ Le site santé du gouvernement canadien précise : « Le sommeil est aussi nécessaire à une bonne santé. Des études révèlent que le manque de sommeil ou encore le sommeil de piètre qualité chronique augmente les risques d'hypertension, de maladies cardiovasculaires et d'autres problèmes d'ordre médical. De plus, pendant le sommeil, le corps produit des hormones importantes. Ces hormones permettent aux enfants de grandir et d'augmenter leur masse musculaire et aux adultes de lutter contre les infections et de réparer les cellules. Les hormones libérées pendant le sommeil ont aussi une incidence sur la façon dont le corps utilise l'énergie. Moins les personnes dorment, plus elles sont susceptibles de souffrir d'embonpoint, d'obésité et de diabète et plus elles sont portées à consommer des aliments riches en calories et en glucides. Un sommeil adéquat renforce le système immunitaire ainsi que notre capacité à lutter contre les maladies. »
- □ L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a effectué en 2012 une étude particulièrement poussée sur le bruit et le sommeil intitulée « Night Noise Guidelines for Europe ». Cette étude indique que des bruits extérieurs peuvent avoir des conséquences sur la santé pour des intensités assez faibles. Ainsi des bruits extérieurs dont l'intensité dépasse 42 dB la nuit favorisent l'insomnie, ceux qui dépassent 50 dB favorisent l'hypertension et l'infarctus du myocarde. A l'intérieur de la chambre, un bruit dont l'intensité est supérieure à 35 dB crée des perturbations des phases de sommeil et supérieure à 42 dB, un éveil en milieu de nuit ou très tôt le matin. A titre de comparaison, les conversations et bruits courants d'un appartement calme ont une intensité moyenne de 50 dB. Manifestement, en été, lorsque pour des raisons de température, les habitants laissent leur fenêtres ouvertes, l'intensité des cris est largement supérieur et

représente donc des risques non négligeables pour la santé humaine. Ces résultats sont basés sur des études épidémiologiques particulièrement sérieuses qui permettent dans chaque pathologie qui est d'origine plurifactorielle de déterminer les facteurs pouvant être mis en cause et leur importance dans l'apparition de ces pathologies. Il s'agit de la méthode scientifiquement reconnue. L'étude de cas individuel, fut-il sur le site, n'est pas de nature à apporter de résultat crédible car il ne permet pas de comprendre l'importance des différents facteurs dans le développement et le déclenchement de la pathologie.

NUIT	Zone résidentielle (à l'extérieur)	Troubles du sommeil :		
		Objectif de qualité	30	
		Insomnie	42	
		Utilisation de sédatifs	40	
		Hypertension	50	
		Infarctus du myocarde	50	
		Troubles psychologiques	60	
	Chambre à coucher	Perturbation des phases du sommeil		35
		Eveil au milieu de la nuit ou trop tôt le matin		42

Menaces particulièrement impressionnantes

Description

Les goélands sont des animaux de grande taille par rapport aux autres oiseaux vivant en ville et ont des comportements de menaces, voire quelquefois d'agression qui peuvent impressionner les personnes, en particulier les enfants. Les Goélands menacent pour protéger leur nid, leurs jeunes, leur source de nourriture.

Ces comportements de menace se traduisent par le fait que le goéland fonce vers les personnes et passe très près d'eux. C'est particulièrement impressionnant même pour une personne avertie. Cela l'est d'autant plus pour les personnes non averties et les enfants qui alors pensent que le goéland leur fonce dessus. Certaines personnes, peut-être plus fragiles, sont véritablement traumatisées par ce genre de situation.

Dans certains cas, il y a collision entre la personne et le goéland en pleine vitesse. C'est particulièrement douloureux pour les personnes. Ce doit l'être aussi pour les goélands. Il semble que ce ne soit pas volontaire de la part du goéland. Ces accidents présentent rarement une véritable gravité pour la personne.

Enfin, le goéland peut venir voler de la nourriture dans les mains d'une personne (voire d'un enfant) ou à proximité.

Les fientes

Les fientes représentent aussi une nuisance souvent soulignée par la population, même si leurs impacts sur l'opinion publique est moins grande que les 2 nuisances décrites précédemment. L'augmentation de l'effectif de la population pendant la période de reproduction conduit à une augmentation nette des nuisances durant cette période.

Les fientes entrainent deux effets négatifs :

- ⇒ Un aspect de malpropreté générale avec des fientes qui sont déposées sur les murs et les fenêtres des maisons, sur les carrosseries des voitures, voire qui tombent directement sur les personnes.
- ⇒ Un aspect d'hygiène publique en raison des germes infectieux contenus dans les fientes. Si les goélands ne sont pas vecteurs de zoonoses spécifiques, il n'en reste pas moins que leur fiente contient de nombreuses salmonelles et de coliformes fécaux. Ces germes infectieux représentent un risque de contamination directe pour les enfants s'ils mettent leur doigt à la bouche après avoir touché aux fientes. Ils représentent un risque aussi de contamination de l'eau potable dans le cas de réservoirs à ciel ouvert. Ceci est limité lorsque l'effectif est faible, mais augmente lorsque celui-ci s'accroît.

Si les déjections canines sont déposées uniquement sur le sol ce qui limite les risques de contamination, il n'en est pas de même des fientes de goélands qui peuvent « décorer » des toits, des façades et des sols. Le risque d'exposition est plus grand.







Les dégâts sur les cheminées

Les goélands sont susceptibles de dégrader les cheminées des maisons. Il est fréquent, en effet, que les goélands s'installent à la base des cheminées qui représente un lieu plat susceptible de permettre la mise en place d'un nid. Lorsque les goélands nidifient à la base des cheminées, ils utilisent régulièrement le haut des cheminées pour percher. Ils font tomber régulièrement des fientes ou des objets divers dans la cheminée ce qui représente un risque d'incendie.

Les difficultés pour les travaux sur les immeubles et maisons

Au titre de la protection des espèces, il n'est pas possible d'effectuer des travaux sur un lieu qui conduirait à la suppression des lieux de nidification des goélands sans avoir obtenu préalablement une dérogation.

Les interdictions sont notées

⇒ à l'article 411-1 du code de l'environnement

- I. Lorsqu'un intérêt scientifique particulier ou que les nécessités de la préservation du patrimoine naturel justifient la conservation de sites d'intérêt géologique, d'habitats naturels, d'espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées et de leurs habitats, sont interdits :
 - 1º La destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation d'animaux de ces espèces ou, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur détention, leur mise en vente, leur vente ou leur achat;

⇒ et à l'article 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009

- « Pour les espèces d'oiseaux dont la liste est fixée ci-après :
 - I. Sont interdits sur tout le territoire métropolitain et en tout temps :
 - la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids;
 - la destruction, la mutilation intentionnelles, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel;

- la perturbation intentionnelle des oiseaux, notamment pendant la période de reproduction et de dépendance, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée.
- II. Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables des au cours cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques.

Les dérogations à ces interdictions sont indiquées

- ⇒ au 4ème alinéa de l'article L 411-2 du code de l'environnement
 - o 4° La délivrance de dérogation aux interdictions mentionnées aux 1°, 2° et 3° de l'article L. 411-1, à condition qu'il n'existe pas d'autre solution satisfaisante et que la dérogation ne nuise pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle :
 - a) Dans l'intérêt de la protection de la faune et de la flore sauvages et de la conservation des habitats naturels;
 - b) Pour prévenir des dommages importants notamment aux cultures, à l'élevage, aux forêts, aux pêcheries, aux eaux et à d'autres formes de propriété;
 - c) Dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques ou pour d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique, et pour des motifs qui

- comporteraient des conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement ;
- d) A des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement et de réintroduction de ces espèces et pour des opérations de reproduction nécessaires à ces fins, y compris la propagation artificielle des plantes;
- e) Pour permettre, dans des conditions strictement contrôlées, d'une manière sélective et dans une mesure limitée, la prise ou la détention d'un nombre limité et spécifié de certains spécimens;

La méthodologie pour l'obtention de la dérogation est décrite dans l'arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées.

C'est une méthodologie lourde lorsqu'elle doit être effectuée par un particulier ou par une petite entreprise non au fait de ces questions. La réalisation d'un tel dossier est de nature à reporter la réalisation de travaux de plusieurs mois, voire de plusieurs années ce qui représente une véritable difficulté.

L'intolérance d'une partie de la population

Enfin, il y a lieu d'indiquer dans les nuisances, le comportement hostile d'une partie de la population provoquée par ce sureffectif de goélands et par l'impuissance des pouvoirs publics. Ceci n'est pas spécifique des goélands mais s'observe pour toutes les espèces qui prolifèrent et génèrent des nuisances importantes sans que les pouvoirs publics apportent des solutions.

Ceci conduit à plusieurs effets négatifs.

- ⇒ D'autre part, d'autres, sans chercher à se cacher, utilisent des méthodes non réglementaires pour éloigner – avec un certain succès- les goélands.
- ⇒ Enfin, plus globalement, la population qui a toujours considéré que le goéland fait partie du paysage du Touquet, y devient progressivement hostile

Tout ceci est important à considérer parce que progressivement va s'installer un clivage à l'intérieur de la population et il deviendra de plus en plus difficile de trouver une solution consensuelle qui permette de préserver la biodiversité

Etude des populations de goélands dans le centre ville du Touquet

Objectifs

L'objectif est de mieux connaître l'adaptation des goélands au biotope que représente la Ville du Touquet et plus particulièrement leurs ressources alimentaires et leurs lieux de nidification.

Afin d'obtenir ces informations, 2 études ont été conduites :

- ⇒ Etude des ressources alimentaires par observation
- ⇒ Etude des lieux de nidification par observation

Etude des Ressources alimentaires des goélands

Protocole

Des observations durant la journée sont réalisées afin de connaître les différentes sources alimentaires véritablement utilisées par les goélands du Touquet.

Les principales sources d'alimentation susceptibles d'être utilisées par les goélands sont principalement :

- ⇒ Les poissons pêchés en mer
- ⇒ les déchets de poissons et de coquillage sur le port de pêche d'Etaples
- ⇒ les déchets de poissons rejetés en mer
- ⇒ La décharge de Dannes
- ⇒ les déchets en dehors des poubelles dans le quartier incriminé et sur la plage

Résultats

Ressources liées directement à la mer

Déchets de poissons au Port

La Ville d'Etaples possède un petit port de pêche où les poissons sont directement commercialisés. Comme le montrent les photos ci-dessous, plusieurs dizaines de goélands viennent attendre à l'avance sur les toits des restaurants avoisinants plusieurs heures à l'avance et profitent des entrailles de poissons laissés par les poissonniers lorsqu'ils ont vidés les poissons qu'ils commercialisent.





Départ vers la mer

Avant 7 heures du matin, les goélands sont perchés sur les immeubles du Front de mer ou volent au-dessus de ceux-ci.

Bien que nous ne l'ayons pas observé, il est vraisemblable que des goélands partent vers la mer au moment où les bateaux de pêches de Boulogne sur Mer passent au large du Touquet et effectuent les rejets

Le règlement (UE) n ° 1380/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 relatif à la politique commune de la pêche va interdire les rejets en mer et en obliger les marins à apporter l'ensemble des poissons trop petits et les viscères au port pour qu'ils soient transformés en farine animale.

La mise en place progressive de ce règlement entre 2015 et 2019, si elle s'effectue, va modifier profondément cet apport alimentaire dans les années à venir, en supprimant une ressource essentielle pour les goélands en période de reproduction. Il est difficile, au moment où nous rédigeons ce rapport d'évaluer concrètement l'impact de ce règlement sur les capacités reproductives des populations de goélands puisqu'il dépend en partie de la rigueur avec laquelle ces dispositions réglementaires seront respectées. Les pêcheurs sont fortement opposés à ces dispositions.

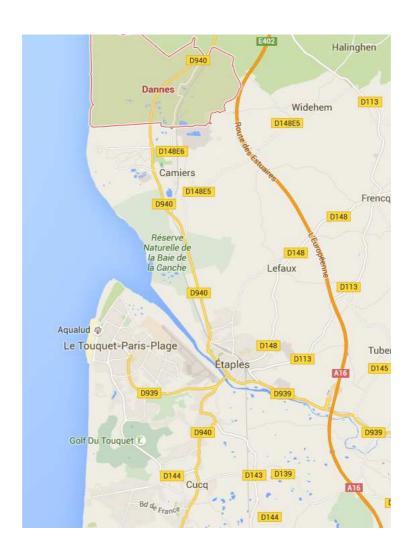


Prélèvement en bord de mer

Bien que nous ne l'ayons pas observé, les goélands sont susceptibles de consommer des coquillages sur la plage et sur la zone intertidale et récupérer des poissons et des crustacés dans une eau peu profonde.

La décharge de Dannes

Dans le Pas de Calais, il existe encore des décharges à ciel ouvert. En particulier, l'une d'entre elles, située à Dannes est à moins de 10 km à vol d'oiseaux de la Ville du Touquet. Il ne nous a pas été possible d'entrer sur les lieux en raison de l'interdiction de la société gérante. L'observation effectuée de loin, montre la présence de plusieurs milliers de goélands.





Les Déchets des poubelles

Enfin plus spécifiquement liés directement à la Ville du Touquet, les déchets laissés dans les sacs poubelles.

Deux aspects sont à prendre en compte :

d'une part, les poubelles sur la plage et sur le boulevard de la Plage. Ces poubelles sont composées de sacs plastiques amovibles. Les personnes allant sur la plage ou se promenant sur le bord de mer laissent leur détritus et en particulier les restes alimentaires dans ces poubelles. Il en est de même la nuit des personnes qui sortent dans les discothèques situées sur ce bord de mer. Ces poubelles sont ramassées systématiquement vers 7 heures du matin. Cependant, très souvent les goélands ont percés ses sacs plastiques et ont consommés les aliments s'y trouvant à l'intérieur.



D'autre part, les poubelles dans les rues de Londres, de Moscou, Saint Jean.... Il s'agit de rues très commerçantes avec de nombreux restaurants. Pendant la saison touristique, les poubelles fermées mises à leur disposition par la ville, surdimensionnées par rapport à leur besoin moyen sur l'année, ne suffisent plus en cette période de l'année et de nombreux déchets sont mis dans des sacs plastiques. Ces sacs sont percés par les goélands qui profitent des ressources alimentaires s'y trouvant.







Apport Volontaire

On peut penser, mais nous ne l'avons pas observé que certaines personnes nourrissent les goélands.

Etude des lieux de nidification par observation

Protocole

Le dénombrement des lieux de nidification a été effectué par observation à partir d'une nacelle dans le quartier fortement infesté et dans les rues avoisinantes. Grâce à cette nacelle et à un technicien ayant l'habilitation adéquate, nous avons pu observer les toits des maisons, cette nacelle pouvant s'élever à 18 m ce qui représente l'équivalent d'une maison de 3 à 4 étages avec un toit pentu.

Cependant la nacelle n'a pu être utilisée que sur la voie publique. Aussi est-il facile de bien observé les façades des maisons en proximité de rue. Par contre, il était plus difficile ou du moins nous avions moins de précision pour les bâtiments situés à l'intérieur des ilôts.

Nous avons été appelés tardivement durant la 1^{ère} quinzaine du mois de juillet. Cet appel tardif est lié au nombre de plaintes enregistrées par la mairie du Touquet sur ce dossier.

Nous n'avons pu faire cette étude que durant la seconde quinzaine du mois de juillet et nous sommes venus 2 fois (le 18 et le 30 juillet). Ce sont des dates très tardives par rapport à la saison de reproduction. Les jeunes goélands n'étaient plus dans les nids. Certains restaient encore à proximité du lieu de nidification. De nombreux jeunes goélands étaient déjà partis. Aussi, les observations que nous avons réalisées minorent la réalité de la situation : le nombre de nids réels est plus important que celui que nous avons observé. Aussi dans nos résultats, en plus des observations que nous avons réalisées, nous avons noté 5 nids qui nous ont été indiqués par des habitants (pour les noter, il fallait que plusieurs personnes nous les indiquent).

Il n'existe pas d'étude antérieure connue par les services de la ville ou publiée à notre connaissance. Ceci ne nous permet pas de pouvoir d'établir l'évolution de la population.

Résultats : Evaluation de la population de goélands dans la ville du Touquet

Sont indiquées sur la carte sous-jacente, les résultats des observations et des indications selon la méthodologie indiquée ci-dessus.

Ils sont pratiquement tous, la zone d'infestation initiale. Quelques-uns sont situés juste en proximité.

A l'exception de 3 nids, tous sont situés sur des toits pentus.



D'après nos observations, nous avons pu constater que les lieux de nidifications étaient situés dans des lieux répondant aux critères suivants :

- ⇒ Etre abrités des agressions climatiques
- ⇒ Se regrouper dans un même secteur
- ⇒ Etre situés là où ils ne seront pas dérangés (exemple du terrain vague près du centre-ville, où ils nichent à même le sol)

Nous avons deux situations où le nombre de nids observés est inférieur à celui de l'étude menée par le Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord – Pas de Calais en 2009. Il apparaît que pour ces deux secteurs, notre technique d'observation fut moins performante pour ces quartiers que celle utilisée par l'équipe précédente.

- ⇒ En effet, pour ce qui concerne la citadelle, nous n'avons pu effectuer d'observation du point haut de l'hôtel de ville alors que l'équipe précédente l'avait réalisée. Or c'est de ce point que les observations peuvent être effectuées pour les nids sur la citadelle.
- De plus, dans le quartier de Malo terminus, nous avons pu effectuer des observations uniquement à partir du toit du grand Pavois. Cependant, un immeuble de grande hauteur ne nous permettait pas d'observer les nids des huit immeubles de la résidence de la plage qui sont ceux qui possèdent le plus grand nombre de nids et donc ceux-ci n'ont pas été comptabilisés, alors qu'ils l'avaient été par l'équipe en 2009. Les plaintes des habitants montrent, comme nous le verrons ultérieurement, qu'il y a un grand nombre de nids sur ces toits et que le chiffre que nous obtenons est très inférieur à la réalité.

Il apparait au vu de tout cela qu'il y a une très grande majorité des nids entre le centre-ville nouveaux quartiers, le centre-ville ancien quartier et le quartier des glacis, ainsi que Minck – petite chapelle. Ces 4 quartiers regroupent 236 nids observés sur un total de 293 (80%).

Il est intéressant de noter que l'essentiel des autres observations sont effectuées sur l'est de la ville, plutôt un peu à l'intérieur de la ville que sur le bord de mer à l'exception du grand Pavois.

A l'ouest, par contre, à partir des 2 points d'observation, un unique nid a été observé. Ceci paraît paradoxal alors que le centre-ville est envahi par les goélands.









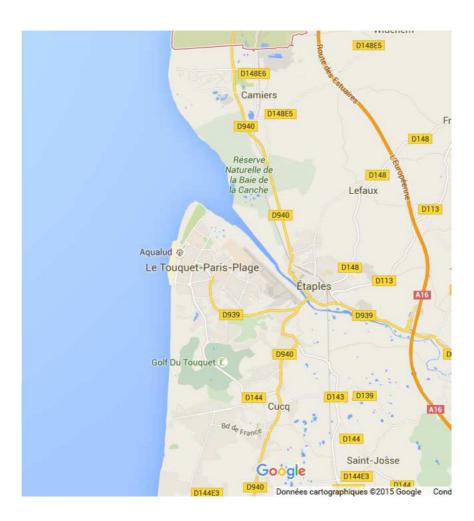






Etude de Localisation des dortoirs

Enfin indiquons que la ville et toute la région environnante possèdent de très nombreuses mares ou de petits lacs d'eau douce comme l'illustre la carte cidessous qui représentent autant de dortoirs potentiels pour les goélands en dehors des périodes de reproduction.



Discussion

Relative à la méthode

Nous sommes intervenus très tardivement durant la saison de reproduction en raison de la demande de la Mairie. Cette demande tardive est lié au fait que le nombre de nids s'est particulièrement développé durant cette dernière saison et que la population est véritablement excédée par les nuisances provoquées par ces goélands. A juste raison, la mairie a décidé d'agir.

Ce mode d'intervention, lié à l'urgence de la situation, a eu deux inconvénients :

- ⇒ C'est la 1ère étude menée et il n'y a donc pas d'éléments de références auxquels il est possible de se comparer pour montrer l'évolution du nombre de nids. Il n'est possible que de se fier aux paroles des personnes rencontrées.

Les observations ont été menées dans le quartier où la mairie nous a indiqué la présence des nids de goélands (c'est-à-dire les îlots délimité par le boulevard du docteur Jules Rouget, de la rue saint Jean, de la rue de Moscou et de la rue Saint-Amand) ainsi que dans les rues adjacentes.

La ville, par contre, a mis à notre disposition une qui pouvait nous élever à plus de 18 mètres de hauteur. Le fait que nous ayons pu faire des observations en hauteur en tout lieu que nous le souhaitions a été une aide particulièrement précieuse. Nous avons pu surplomber toutes les maisons.

Cependant, cette technique a eu deux inconvénients

- ⇒ Il n'a pas été possible avec cette nacelle, d'observer le haut des immeubles ayant un toit terrasse

<u>Une région particulièrement propice au développement des goélands</u>

Cette région du Touquet apporte de nombreux éléments favorables au développement de la population de goélands

- ⇒ D'une part, des ressources alimentaires abondantes avec à la fois la décharge de Dannes et les rejets de poisson en mer
- ⇒ D'autre part, un très grand nombre de dortoirs potentiels avec ces très nombreux étangs au Touquet et dans les villes avoisinantes.

Tout ceci représente des facteurs favorables au développement des goélands et sur lesquels la Ville du Touquet n'a pas de maitrise

On peut espérer qu'à l'avenir les deux grandes ressources alimentaires disparaitront, mais cela paraît peu probable dans les années qui arrivent.



Répartition de la population de goélands sur Le Touquet

Les nids de goélands sont localisés dans une zone précise très bien délimitée qui représente le quartier très commerçant en bord de mer et composé essentiellement de maisons avec des toits en pente. Dans ce quartier, les nids sont particulièrement nombreux puisque sur une surface assez petite (de l'ordre de 5 hectares), nous avons observé, en fin de saison de reproduction plus de 30 jeunes n'ayant pas encore quitté leurs nids.

Deux remarques sont à réaliser par rapport à ce fait :

- ⇒ 30 couples de Goélands, cela représente une population particulièrement nombreuse qui génère de nombreuses nuisances en particulier sonores.
- Certes sur les toits en pente se trouve le plus souvent un seul nid de goélands, mais ce nid n'est pas isolé pour autant. Dans le secteur d'autres toits ont aussi des nids de goélands. Il est très rare de trouver un nid à l'écart des autres nids.

Ils sont absents des autres quartiers même ceux situés à proximité alors que l'architecture est très comparable.

On peut penser que les ressources alimentaires sont le principal facteur limitant des populations de goélands pendant la période de reproduction. En effet, pendant cette période, les besoins alimentaires des goélands adultes sont très largement augmentés par rapport aux autres périodes de l'année. En effet, les parents pendant toute la période où les jeunes sont dans le nid, doivent trouver suffisamment de nourriture

- ⇒ pour nourrir les jeunes qui ont une croissance rapide et donc ont des besoins énergétiques et des besoins en protéine particulièrement élevés,
- ⇒ pour se nourrir eux-mêmes en couvrant d'une part, leur besoins d'entretien et d'autre part, les besoins énergétiques liés au déplacement pour la recherche de nourriture.

Les besoins énergétiques sont donc plus que triplés et les besoins en protéine largement plus élevés. Ceci pourrait expliquer la localisation des lieux de nidification. En effet, pour avoir une chance de couvrir l'ensemble de ces besoins, les couples de goélands ne peuvent pas aller chercher à grande distance toute leur alimentation (même s'ils peuvent le faire pour une partie de celle-ci) et il est préférable qu'ils s'installent à proximité des sources alimentaires comme de nombreuses espèces d'oiseaux. Aussi, nous notons avec intérêt que les nids sont localisés dans le centre-ville à proximité de la mer où ils peuvent profiter en plus des ressources situées en dehors de la ville (Décharge de Dannes, Port d'étables, Déchets marins rejets en mer au large), des poubelles dans les sacs plastiques nombreuses sur la plage et dans ce quartier commerçant.

Par contre, dans les autres quartiers, où le nombre de restaurants est beaucoup plus faible, les goélands ne s'y sont pas installés. La distance par rapport aux ressources alimentaires, pendant cette saison, apparaît être un facteur alimentaire comme nous l'avons observés par ailleurs à Dunkerque et nous avions indiqué dans le rapport remis à l'occasion de la demande de dérogation : « à petite Synthe, la population de Goélands est faible et ceci peut s'expliquer aussi par les ressources alimentaires. Les ressources alimentaires au niveau du port sont consommées préférentiellement par les goélands appartenant aux colonies du Port. » En effet, dans les populations de goélands, la compétition pour les ressources alimentaires est très vive et la proximité des ressources alimentaires est un facteur essentiel pour gagner ces compétitions. Les goélands situés les plus près, ont plus de change d'en profiter que ceux qui sont éloignés. La question qui se pose à nous est : Que se passerait-il si on supprimait l'installation possible des nids que sur le quartier aujourd'hui occupé ? Des goélands situés de façon plus éloignés auraient alors la possibilité d'accéder à ces ressources. Telle est la raison qui nous conduit à vouloir que l'aire dans laquelle il est possible d'installer des systèmes empêchant la nidification soit largement plus grande que l'aire actuellement occupée pour la nidification.

Il est vraisemblable qu'il existe d'autres critères que nous ne connaissons pas et il ne faut donc pas croire que tous les espaces qui nous semblent intéressants pour les goélands le soient réellement. Cependant, on peut croire qu'une partie d'entre eux pourraient être réellement occupés et donc le nombre de places de nidification n'est pas un facteur limitant des populations de goélands.

A cela, il est nécessaire d'ajouter que les populations de goélands qui se sont installés sur ces toits se sont imprégnés du lieu et chercheront par différents moyens de rester soit dans ces mêmes lieux, soit dans des lieux voisins. On peut craindre que si nous venions à faire partir des goélands de ce quartier, ils iraient s'installer sur les maisons avoisinantes.

Evolution globale

Ces variations d'effectifs sont à rapprocher d'autres observations que nous avons réalisées à Dunkerque :

- ⇒ la destruction d'un bâtiment sur le port à proximité du centre-ville a conduit
 à une augmentation massive de la présence de goélands dans la ville ;
- ⇒ le lycée Jean Bart qui mène une politique d'effarouchement des goélands a fait diminuer le nombre de nids de 70 l'année dernière à 32 cette année ;

Ces 3 actions résultent, semble-t-il, des actions humaines mais de nature différente :

- ⇒ Dans le 1^{er} cas, les intervenants ne se sont pas préoccupés de l'existence de nids de goélands sur le toit et ont détruit le bâtiment
- ⇒ Dans le second cas, pour le bon fonctionnement du lycée, les responsables ont mis en place un système répulsif afin d'assurer le bon fonctionnement de leur établissement sans vouloir le dissimuler c'est-à-dire en pensant qu'il est légal
- ⇒ Dans le 3ème cas, il semble que sur un certain nombre de bâtiments, les responsables de ceux-ci suppriment les nids dès le début de l'installation avant que les goélands aient pondu et cela dans la plus grande discrétion. Tout ceci montre, que lorsque les pouvoirs publics n'assument pas leur rôle, les habitants s'en chargent de différentes façons et ceci de manière totalement anarchique.

Cela étant, ces actions ponctuelles n'ont aucune incidence sur l'effectif global de la population comme nous avons pu le voir précédemment, car les goélands conquièrent de nouveaux territoires pour faire leur nid.

<u>Justification de la demande</u>

Au vu de l'ensemble de ces informations, notre demande se justifie tant dans ses objectifs que dans la méthode proposée.

Justification des objectifs

Notre demande a un objectif prioritaire : supprimer la zone de reproduction du centre-ville car les nuisances supportées par la population sont insupportables

Les nuisances sont insupportables

Une grande majorité de la population de ce quartier du Touquet ne supporte plus les nuisances occasionnées par les goélands. Ils ont eu des phrases très dures contre le laisser-faire des pouvoirs publics.

Ces nuisances existent principalement durant la saison de reproduction en raison de l'importance de cette population durant cette période et pour les nuisances sonores par le comportement particulier des goélands durant cette période.

Le Bruit

Le bruit est, de loin la principale nuisance. Il s'agit plus particulièrement des cris émis par les goélands dans leur interrelation avec leurs jeunes. A juste raison, la population se plaint des cris des goélands qui sont émis à forte intensité la nuit, deux ou trois heures avant la levée du jour. Ces cris sont très intenses à un moment où le bruit ambiant est particulièrement faible. Nous regrettons de ne pas avoir pu réaliser de mesures sonométriques durant cette période. Cependant, sans contestation possible, le bruit émergent qui en résulte durant cette période est manifestement de 20 à 40 dB(A), alors que réglementairement dans les bruits de voisinage, est jugé inacceptable un bruit dont l'intensité émergente est supérieure à 6 dB(A) lorsqu'il se prolonge pendant une durée comprise entre 20 minutes et 2 heures durant la nuit. Ces dispositions relatives au bruit de voisinage sont indiquées à l'article R1334-33 du code de l'environnement cité ci-dessous :

« Art. R. 1334-33. - L'émergence globale dans un lieu donné est définie par la différence entre le niveau de bruit ambiant, comportant le bruit particulier en cause, et le niveau du bruit résiduel constitué par l'ensemble des bruits habituels, extérieurs et intérieurs, correspondant à l'occupation normale des locaux et au

fonctionnement habituel des équipements, en l'absence du bruit particulier en cause.

- « Les valeurs limites de l'émergence sont de 5 décibels A en période diurne (de 7 heures à 22 heures) et de 3 dB (A) en période nocturne (de 22 heures à 7 heures), valeurs auxquelles s'ajoute un terme correctif en dB (A), fonction de la durée cumulée d'apparition du bruit particulier :
- « 1° Six pour une durée inférieure ou égale à 1 minute, la durée de mesure du niveau de bruit ambiant étant étendue à 10 secondes lorsque la durée cumulée d'apparition du bruit particulier est inférieure à 10 secondes ;
- « 2° Cinq pour une durée supérieure à 1 minute et inférieure ou égale à 5 minutes ;
- « 3° Quatre pour une durée supérieure à 5 minutes et inférieure ou égale à 20 minutes ;

La Ville du Touquet a mandaté Le bureau Veritas pour mener une étude sonométrique dans le quartier incriminé et cela en 2 endroits différents. Le rapport final est en annexe.

Les conclusions de ce rapport sont précises :

- L'émergence globale calculée au point 1 de nuit est de 7,5 dB(A), 5,5 dB(A) de jour au point 2 et 7 dB(A) au point 2 de nuit.
- A titre indicatif, en absence de réglementation, si on compare les émergences globales calculées en extérieur aux exigences du code de la santé publique Articles R 1334-30 à R 1334-37 relatifs à la lutte contre les bruits de voisinage, celles-ci sont ne sont pas conformes en période nocturne aux points 1 et 2; l'émergence maximale autorisée en période nocturne vis-à-vis du bruit émis par les goélands et/ou oiseaux bruyants est de 4 dB(A) (durée cumulé de nuisances des goélands et/ou oiseaux bruyants compris entre 4h et 8h de jour comme de nuit).
- « 4° Trois pour une durée supérieure à 20 minutes et inférieure ou égale à 2 heures ;
- \ll 5° Deux pour une durée supérieure à 2 heures et inférieure ou égale à 4 heures .
- « 6° Un pour une durée supérieure à 4 heures et inférieure ou égale à 8 heures ;

« 7° Zéro pour une durée supérieure à 8 heures.

Le non-respect de la réglementation est déjà à lui seul, problématique. Cependant au-delà de cet aspect, il y existe un vrai problème de santé publique comme l'enquête de l'OMS le prouve, et ce, d'autant plus que la population habitant ce quartier, en raison de son âge (population assez âgée), est considérée comme une population fragile. Ethiquement, il n'est pas acceptable de laisser la population de ce quartier avec cette pollution phonique. Rappelons que l'objectif est d'avoir dans la chambre à coucher –fenêtre ouverte- une intensité de bruit inférieure à 32 dB (cf rapport de l'OMS) et rappelons pour bien se fixer les idées et pour comparer les intensités que dans un appartement calme de jour, l'intensité des bruits est de 50 dB.

Le fait que la nuit, il y ait à d'autres moments d'autres bruits émergents trop intenses ne sont pas des éléments qui conduisent à diminuer la gravité de cette problématique. Tout au contraire, il s'agit d'un facteur aggravant puisque la période où les habitants peuvent réellement dormir dans de bonnes conditions est encore raccourcie et les conséquences sur la santé sont donc plus lourdes. Dans le cas, où il existe d'autres bruits émergents, chacun de ces bruits ne doit pas créer une émergence de plus de 5 voire 4 dB, et non plus 6 dB puisque l'intensité maximale des bruits émergents dépend de leur durée comme le prévoit l'article R1334-33 du code de l'environnement. Aussi ceci conduit à ce que des mesures doivent être prises pour limiter TOUS ces bruits dont ceux liés aux goélands.







Les difficultés administratives pour réaliser des travaux

Si elle était connue et respectée, la lourdeur des procédures d'obtention des dérogations serait un véritable frein pour les particuliers et pour les entreprises à la réalisation de travaux nécessaires. Ainsi, si un couple de goélands est venu nidifier, il n'est pas envisageable sans dérogation préalable de faire des réparations importantes sur les toits des immeubles (réfection complète de la toiture, réparation des cheminées...) de ce quartier du centre-ville sans avoir demandé une dérogation préalable ou de rehausser une maison traditionnelle.

Le non-respect des dispositions réglementaires par un grand nombre de personnes

Parce que les nuisances citées précédemment sont jugées insupportables et les procédures d'obtention des dérogations, lorsqu'elles sont connues, sont jugées trop lourdes et trop aléatoires, il est probable que, comme à Dunkerque, de nombreuses personnes s'affranchissent de ces dispositions et prennent les mesures qui leur apparaissent nécessaires :

⇒ Soit pour limiter les nuisances en empêchant ou en freinant la nidification des goélands sur leurs toits, alors qu'ils étaient installés les années précédentes, ⇒ Soit pour effectuer les travaux qu'ils souhaitent sur leur bâtiment.

Ce non-respect des dispositions conduit uniquement à déplacer le problème et donc conduit à ce que les goélands aillent nidifier sur des toits d'autres bâtiments avoisinants. Aussi, seuls ceux respectueux de la réglementation subissent durablement ces nuisances et leurs conséquences. On ne peut que comprendre leur exaspération. Maintenir cet état de fait est de nature à faire perdre le sens civique à nos concitoyens.

La nécessité de protéger les goélands

- 2 éléments apparemment paradoxaux sont à prendre en compte :
 - ⇒ Très clairement, les goélands sont devenus durant les années 1970 à 1990 des espèces invasives et, lorsqu'ils se reproduisent en ville, commensales.
 - ⇒ Cependant, à la fin du XIXème siècle, les goélands ont failli disparaitre à la différence d'autres espèces invasives

La raison de la prolifération des goélands à la fin du XXème siècle est aujourd'hui bien connue : le développement des décharges d'ordures ménagères à ciel ouvert.

Le fait que progressivement en France, toutes les décharges soient fermées, conduit la population de goélands à rechercher d'autres sources de nourriture qu'elles soient naturelles ou apportées par l'homme. Globalement, ces ressources alimentaires qu'elles soient naturelles ou apportées par l'homme sont largement insuffisantes pour maintenir l'effectif de la population. Ainsi, le bilan de la saison de reproduction des oiseaux marins en Bretagne en 2011 effectué par l'observatoire régional des oiseaux marins indique :

- ⇒ une baisse des populations de goélands argentés et des goélands bruns sur une période de 10 ans
- ⇒ la baisse de la population de goélands argentés est largement plus forte que celle des goélands bruns
- ⇒ la baisse dans les colonies naturelles de goélands est largement plus forte que celles des colonies urbaines. Pour les goélands argentés, l'effectif des colonies naturelles de goélands argentés a diminué des deux tiers en Ille et Vilaine alors que l'effectif des populations urbaines a continué à augmenter.

⇒ Le taux de reproduction est de 0,1 à 0,9 jeune par couple pour les colonies naturelles et de 1,2 à 1,5 jeunes par couple pour les colonies urbaines.

En période de reproduction, les ressources alimentaires représentent certainement le facteur limitant majeur de l'efficacité de la reproduction avec comme corollaire la localisation des nids.

Comme nous l'avons rappelé au début de ce paragraphe, les goélands ont failli disparaitre à la fin du XIXème siècle pour plusieurs raisons dont une chasse trop importante. Il faut ajouter deux autres causes qui sont le coût de l'entretien d'un jeune et la durée de vie des adultes.

Les goélands comme nous l'avons indiqué précédemment ont une durée de vie particulièrement longue puisque supérieure à 20 ans. En l'absence de reproduction, ils vivent avec une petite quantité de nourriture 80/J/goéland. Les goélands matures ont plus de capacité à obtenir de la nourriture que les jeunes goélands et à ce titre, sont plus capables de survivre.

Le coût d'entretien d'un jeune encore au nid, est particulièrement élevé puisqu'il a besoin, avant de quitter le nid, de 220 g/j. On comprend aisément qu'en cas de déficit d'apport alimentaire cela conduit d'abord à limiter l'efficacité de reproduction.

Les variations d'effectif, suite aux mesures visant à limiter ces populations, sont donc tardives et il y a lieu de prendre des précautions pour éviter une régression trop importante des populations de goélands. Aussi, en dehors des périodes de reproduction, il n'y a pas lieu d'intervenir sur ces populations pour tenter de les déloger.

Justification de la méthode

Nous souhaitons mettre en place une approche globale pour supprimer la reproduction dans le centre-ville du Touquet

Facteurs de maintien de la colonie de goéland au même lieu

2 facteurs conduisent les goélands à revenir chaque année au même endroit pour se reproduire :

- ⇒ L'attachement au nid et l'imprégnation des jeunes,
- ⇒ Les ressources alimentaires.

L'attachement au nid et l'imprégnation des jeunes

Comme cela a été indiqué dans la seconde partie de ce rapport, les couples de goélands se reconstituent chaque année en début de période de reproduction et viennent réoccuper toujours le même lieu de nidification. C'est un attachement fort.

Ils ne quitteront ce lieu que :

- ⇒ Soit s'ils ne peuvent plus s'y installer,
- ⇒ Soit si la reproduction devient inefficace.

Dans ce cas, ils chercheront à trouver un autre nid à proximité si les ressources alimentaires sont suffisantes ou chercheront à aller dans un autre lieu si les ressources alimentaires dans le voisinage sont insuffisantes.

Les jeunes goélands, lorsqu'ils ont acquis la maturité sexuelle, cherchent eux aussi à s'installer dans la même colonie que leurs parents. Cependant, s'ils ne trouvent pas de places, ils vont chercher à trouver un emplacement à proximité et si ce n'est pas possible, ils vont partir s'installer dans un lieu où les ressources alimentaires sont abondantes.

Les ressources alimentaires

Les ressources alimentaires ont un double impact sur la localisation des colonies de goélands :

⇒ D'une part, si les ressources alimentaires diminuent dans un lieu, progressivement, les goélands auront une reproduction qui deviendra inefficace et chercheront très progressivement à aller dans un autre lieu; Ce déplacement s'effectuera d'autant plus rapidement que les goélands trouveront dans un rayon de quelques kilomètres des ressources alimentaires satisfaisantes.

⇒ D'autre part, les ressources alimentaires adaptées aux besoins nutritionnels des goélands est le facteur qui a le plus d'impact sur l'installation de nouveaux goélands, puis d'une colonie.

Le choix de la méthode

Notre choix est celui d'une intervention basée sur deux éléments fondamentaux de l'adaptation au milieu :

- ⇒ Les ressources alimentaires.
- ⇒ Les lieux de reproduction,

L'expérience nous a montré dans les différentes villes de France que les mesures ponctuelles, comme cela a été fait pendant trop longtemps à Brest et au Havre, ne permettent pas de gérer les populations de goélands en ville. Les techniques de maitrise de la reproduction si elles sont appliquées ponctuellement ne font que déplacer le problème d'une maison ou d'un immeuble à celle ou celui d'à côté. La suppression des ressources alimentaires sans intervention sur la reproduction ne conduit qu'à des effets extrêmement tardifs en raison de l'attachement des goélands à leur nid.

Intervention sur les ressources alimentaires

Comme nous l'avons indiqué, il y a pour les goélands dans le centre-ville, plusieurs ressources alimentaires :

- ⇒ Les déchets de pêches
- ⇒ La décharge de Dannes
- ⇒ Les poubelles du Centre-Ville

Dans le cas du Touquet, la difficulté est liée à l'impossibilité de la Ville de pouvoir intervenir sur les deux causes majeures que sont la décharge de Dannes et les déchets rejetés en Mer.

Elle ne peut intervenir que sur les poubelles situées en Centre-Ville. Il y a lieu de préciser que la Ville fait déjà beaucoup en termes de ramassage de poubelles et de nettoyage des rues.

L'ensemble des poubelles sont ramassées deux fois par jour, le soir à 19 heures et très tôt le matin, à partir de 6 heures dans ce quartier. En raison des contraintes

liées au bruit, il n'est pas envisageable de faire le ramassage plus tôt. De même le nettoyage des trottoirs est quotidien et réalisé tôt le matin.

Il apparaît difficile d'améliorer profondément ce ramassage et ce nettoyage des rues.

La seule action possible est d'imposer à chacun – et en particulier aux restaurateurs – de ne plus jeter aucun déchet alimentaire dans des sacs plastiques en dehors des containers. C'est une nécessité absolue. Le fait que ces déchets représentent simplement un complément de proximité particulièrement utile, mais pas la ressource essentielle, a deux conséquences :

- ⇒ Il y a lieu d'être particulièrement strict : tout déchet, même en petite
 quantité profite au maintien dans les lieux
- ⇒ La disparition de ces ressources n'aura pas d'effet à court terme, les phénomènes d'imprégnation des lieux favoriseront le maintien de la population de goélands.

Aussi est-il nécessaire d'intervenir aussi sur la reproduction

Intervention sur les lieux de reproduction

Il s'agit de rendre le centre-ville du Touquet totalement hostile en matière de nidification. Si nous ne voulons pas déplacer les nids d'un bâtiment à un autre bâtiment situé à proximité et donc de ne pas avoir d'influence sur les nuisances précédemment décrites, il est nécessaire de pouvoir intervenir sur chacun d'entre eux sur une zone beaucoup plus large que celle aujourd'hui occupée.

Afin d'obtenir ce résultat, il est nécessaire que la Ville puisse utiliser les 3 méthodes préconisées antérieurement dans ce rapport

- ⇒ La suppression de la nidification par filet ou tapis de fakir
- ⇒ La suppression des matériaux d'élaboration des nids
- ⇒ La stérilisation des œufs

Elles sont, en effet, complémentaires. Elles permettent d'associer les effets immédiats et les effets durables :

⇒ Les effets durables sont susceptibles d'être obtenus par la suppression de la nidification par les filets et les tapis de fakir et la suppression des matériaux d'élaboration des nids. Il s'agit de les mettre en place rigoureusement car elles représentent les solutions d'avenir. Cependant, on peut craindre qu'elles ne soient pas suffisantes pour permettre aussi un effet immédiat :

- o la mise en place des moyens de suppression de la nidification est particulièrement longue et onéreuse à mettre en place. Aussi n'est-il pas possible d'attendre des résultats immédiats et il suffit qu'une personne sur une habitation refuse de réaliser les travaux, puisque ceux-ci sont à sa charge- pour que les autres habitants du quartier subissent les nuisances sonores la nuit.
- La suppression des matériaux de construction des nids est sur le papier une très bonne idée qu'il est nécessaire de mettre en place. Cependant, il n'est pas évident que sur une commune aussi verdoyante que le Touquet, cette technique soit suffisamment efficace pour conduire à la suppression de tous les nids. Il ne s'agit plus alors d'un simple problème de voisinage car les goélands peuvent aller chercher ces matériaux à plusieurs kilomètres.
- ⇒ La stérilisation des œufs apporte un moyen complémentaire particulièrement utile pour l'obtention d'un effet immédiat, dès la première année. Parce que les œufs n'arrivent pas à éclosion, elle permet la suppression des cris liés aux interactions entre les goélands et leur progéniture. Cela supprime donc, immédiatement, la principale nuisance liée à la reproduction des goélands et apporte un effet positif majeur dans la problématique qui se pose aujourd'hui à la Ville du Touquet. Quatre inconvénients sont généralement présentés par rapport à cette technique :
 - Cette technique ne doit être employée que sur les œufs de Goélands argentés et non de Goélands bruns et il est donc nécessaire de savoir à quelles espèces appartiennent les œufs. Il y a lieu, en effet, d'effectuer une bonne différentiation puisque nous demandons uniquement l'intervention sur les goélands argentés. La simple observation des parents sur le nid permet de différentier l'espèce. Réglementairement, les personnels intervenant dans ces actions doivent avoir suivi une formation permettant –entre autres objectifs d'effectuer cette différentiation. Il est aussi possible de former des personnels de la Ville. Cette différentiation ne représente donc pas une difficulté. Il y aura simplement la nécessité de mettre en place un protocole simple d'observation préalable (une personne antérieurement à la venue du technicien vient observer les goélands

- et effectue le diagnostic pour chacun des nids) et un contrôle de qualité postérieurement.
- Cette technique conduit à une dispersion des lieux de nidifications. Il
 y a lieu de relativiser cette affirmation pour deux raisons :
 - D'une part, la suppression des lieux de nidification conduit exactement au même effet et ce, plus rapidement que la technique de suppression des œufs, puisque dès la première année, les goélands vont chercher à construire ailleurs leurs nids.
 - D'autre part, cette technique est un outil et les résultats que l'on obtient de la façon dont il est utilisé et dans les conditions où il est utilisé. Mal utilisée cette technique donne, en effet, des effets négatifs. Il n'en est pas de même, lorsque certaines précautions sont prises, en particulier en termes de ressources alimentaires. Si dans le centre-ville demeurent les sacs poubelles sur la voie publique, alors les goélands feront tout pour en profiter et chercheront à s'installer à proximité. Dans le plan de maitrise que nous proposons, deux éléments sont à prendre en compte pour limiter cet effet :
 - D'une part, nous demandons une zone d'intervention plus large que la zone actuellement occupée afin d'accroître les distances et rendre plus difficile cette quête de nourriture dans la zone commerçante du centre-ville.
 - D'autre part, nous allons intervenir de façon majeure sur les déchets déposés dans des sacs.
- L'abandon des nids lié à l'échec de reproduction est tardif et nécessite plusieurs années. C'est vrai, mais cette technique présente l'avantage de supprimer les cris liés aux interactions entre les parents et les jeunes ce qui est l'objectif premier, même si ce n'est pas le seul. Certes, les autres nuisances ne disparaitront que progressivement, mais c'est moins graves.
- Le coût et la nécessité de répéter chaque année cette technique puisqu'elle n'a pas d'effet durable. Ceci est une vraie remarque et il y a lieu à terme de ne recourir que ponctuellement à cette méthode.

Conclusion

L'étude d'observation effectuée sur le terrain montre l'existence de plus d'une trentaine de nids sur une surface d'environ 5 hectares du quartier commerçant du centre-ville du Touquet. C'est une concentration 2 à 3 fois supérieure à celle du centre-ville de Dunkerque (236 nids dans les quartiers suivants : Centre-Ville nouveaux quartiers, Centre-ville anciens quartiers, Minck-Petite chapelle et quartier des Glacis).

Ceci est à l'origine de nuisances importantes et grandissantes, dont le bruit durant la nuit, avec ses conséquences sur la santé des habitants, les menaces, les fientes et les dégâts sur les cheminées, les difficultés administratives pour réaliser certains travaux et enfin l'intolérance d'une partie de la population qui la conduit à ne plus respecter la réglementation en matière de protection des goélands. Ces nuisances ne sont véritablement présentes que pendant la période de reproduction. Il y a urgence à intervenir.

Les ressources alimentaires sont essentiellement extérieures à la Ville (déchets de pêche, Décharge de Dannes et autres sources habituelles). A cela, il faut ajouter de trop nombreux sacs poubelles déposés sur la voie publique dans le quartier du incriminé, malgré les efforts réalisés par la ville.

L'objectif de la demande de dérogation vise supprimer la reproduction du centreville du Touquet. Il s'agit de mettre en place une politique globale utilisant un ensemble de moyens complémentaires. Il s'agit plus particulièrement

- ⇒ De définir une zone d'intervention plus large que celle aujourd'hui occupée
 par les goélands pendant la période de reproduction
- ⇒ D'intervenir sur les commerçants pour mettre fin aux sacs poubelles déposés sur la voie publique
- ⇒ De mener dès maintenant des actions visant à empêcher durablement la nidification (suppression de la nidification par l'installation de filets ou de tapis de fakir, suppression des matériaux permettant la construction des nids)

- ⇒ Et enfin de stériliser les œufs afin d'obtenir immédiatement un arrêt des cris liés aux interactions entre les parents et les jeunes et ainsi supprimer la principale nuisance
- ⇒ Ces actions seront accompagnées d'un plan de formation des intervenants pour distinguer les goélands bruns et les goélands argentés.

Notre demande porte sur la stérilisation des œufs et la suppression des lieux de reproduction dans la zone élargie du centre-ville dans le cadre de ce plan d'ensemble cité ci-dessus.